



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-05-2026 /

Dossier complet le : 21-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018368/KK P

1 Intitulé du projet

Puteaux Rue Pouey Construction d'un ensemble immobilier et d'une creche

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEXITY IR PROGRAMMES PARIS VAL DE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

88013712000015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE GALL

Prénom(s)

Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assiette du projet comporte se trouve dans le quartier de la Defense. Il est deja bati (ancien campus HEP Paris- la Defense, inoccupe depuis plusieurs mois; ainsi qu'une creche en activite). Ces batiments seront demolis integralement. Est prevue la construction d'un nouvel ensemble immobilier, comportant 2 batiments (3 cages), en R+12 maximum (ainsi que 2 niveaux de sous-sols). Cet ensemble comportera pres de 200 logements, ainsi que la creche, environ 122 places de parking pour les vehicules ainsi que 328 places environ pour les velos, ainsi que des espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans l'objectif de repondre aux besoins de la ville en matiere de logements, dans un contexte de forte demande residentielle et de limitation de l'etalemt urbain. Il prevoit ainsi la requalification d'un site inoccupe, dont les surfaces tertiaires ne repondent plus aux usages et besoins actuels. (voir note explicative) L'operation permettra de creer une transition entre le quartier d'affaires de la Defense et le tissu urbain de la ville de Puteaux. A ce titre, le projet entend constituer une veritable interface entre ces deux entites. Cet ensemble immobilier permettra de repondre aux besoins de la population en matiere de logements, de transition energetique, tout en offrant un cadre de vie agreable et a proximite des equipements. Par ailleurs le site est correctement desservi par les transports en commun, limitant les deplacement automobiles et favorisant le recours aux mobilites durables. Le projet s'inscrit des lors dans une demarche de construction durable (basee sur la Charte qualite des constructions neuves de la ville de Puteaux) mais egalement est pense pour garantir le bien-etre des futurs habitants et usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comporte : -La demolition des batiments et infrastructures existants -la construction de nouveaux batiments -des aménagements interieurs et extérieurs (espaces verts, ...) La creche actuelle sera delocalisee le temps du chantier, en accord avec la mairie. Le chantier pourrait durer environ 36 mois compris demolition.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'issue de la construction, l'ensemble immobilier, de l'ordre de 200 logements, comportera un panel d'appartements allant du 2 au 5 pieces. Celui-ci pourrait ainsi accueillir jusqu'a environ 590 habitants. La phase exploitation du projet correspondra a la vie d'un quartier a dominante habitat situe a proximite immediate du quartier d'affaires de la Defense et du centre-ville de Puteaux, avec un trafic habituel pour ce type de lieu notamment a travers des déplacements pendulaires quotidiens. La proximite de nombreux transports en communs permettra de reduire l'usage de la voiture. A ce stade, il est prevu la gestion des pluies courantes par infiltration a la parcelle, s'inscrivant dans le respect du cycle naturel de l'eau. L'infiltration des pluies jusqu'a la decennale sera recherchee. Les espaces verts sur le site renforceront les lieux de convivialite et permettront de diminuer l'effet ilot de chaleur urbain. L'accès principal se fera par la rue Louis Pouey avec une aire d'accueil devant le portail notamment pour les vehicules de secours ou de ramassage des ordures. Cela permettra de ne pas gener la circulation et apportera davantage de visibilite. Le second acces sera conserve sur la rue des jardins Boieldieu. Dans son ensemble, l'exploitation du projet vise a offrir un cadre de vie fonctionnel, securise et durable, tout en s'integrant harmonieusement dans le tissu urbain existant. La phase de demantelement n'est pas prevue a ce stade.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Emprise au sol des futurs bâtiments (environ) Espaces verts en pleine terre créés (environ) Surface de plancher après travaux : fourchette de 13 à 15000 m ² Nombre d'étages maxi (non compris les 2 niveaux de sous sol) Emprise au sol bâtiment démolé	(3536, m ²) (2100, m ²) (1134, m ²) (fourchette de 13000 à 15000, m ²) (R+12, nombre) (3515, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 20bis Voie : Jardins Boieldieu

Lieu-dit :

Localité : 20bis Jardins Boieldieu 92800 Puteaux

Code postal : 92800

BP :

Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°14'16"E Lat. : 48°53'14"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puteaux, dont la dernière modification a été approuvée le 15 décembre 2023, s'applique au projet. L'emprise du projet est située en zone

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se trouve en dehors des ZNIEFF type I et II. Les ZNIEFF les plus proches sont : - Le Bois de Boulogne (110001696), situe a environ 1.5km - Foret de la Malmaison a Rueil-Malmaison (110030013) situe a environ 6 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas couvert par un arrete de protection de biotope. Le plus proche etant situe a Noisy-le-Grand, a l'Est de Paris.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	le territoire est couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Metropole du Grand Paris, approuve le 12 decembre 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La ville de Puteaux recense un seul Monument Historique Classe : « L'Ancienne Eglise » ou « L'Eglise Notre Dame de la Pitie ». Le site du projet ne se trouve pas aux abords de ce monument. (Source :Rapport de presentation - Partie 1 - PLU de Puteaux) Au nord du site, se trouvent notamment 3 sites portant un label architecture contemporaine remarquable : - L'Eglise Notre Dame de la
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'a pas fait l'objet d'une etude de caracterisation car il est en grande partie impermeabilise. La zone a probabilitè importante de zones humides se trouve en limite est de la commune, pres des rives de la Seine. (Source : Rapport de presentation - Partie 1 - PLU de Puteaux)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Il existe un plan de prevention des risques d'inondations (PPRI) sur la commune de Puteaux (debordement de la Seine), mais le site n'est pas concerne par cet alea
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve par arrete prefectoral le 9 janvier 2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site a ete occupe autrefois par un laboratoire de fabrication de produits pharmaceutiques ayant exerce les activites classees (Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche ; Compression, refrigeration ; Depot de liquides inflammables (D.L.I.). Un diagnostic est en cours de realisation (etude historique + investigations in-situ) - voir
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune se situe sur la Zone de Repartition des Eaux correspondant a la nappe "Albien-Neocomien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine. Un captage est situe dans la commune voisine de Neuilly-sur-Seine et un autre sur la commune de Suresnes, au sud du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve sur la commune voisine ; Neuilly-sur-Seine.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ville de Puteaux ne compte aucun site reference Natura 2000 sur son territoire. Le plus proche se trouve a environ 9 km; il s'agit de la Zone de Protection Speciale "Sites de Seine-Saint-Denis"
D'un site classé ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas a proximite d'un site classe. Les plus proches sont le Parc Lebaudy de l'ile de Puteaux (1 km a l'est a vol d'oiseau) et le moulin de Chantecoq et ses abords (580m au sud a vol d'oiseau), qui est le plus ancien moulin d'Ile-de-France. (Source : servitudes d'utilite publique du PLU de la ville de Puteaux)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prelevements autres que ceux lies a la consommation en eau potable par les futurs habitants de l'ensemble immobilier. La consommation moyenne d'eau potable en France est d'environ 150 litres par jour et par personne, soit environ 55 metres cubes par an. Les reseaux d'eau potable sont alimentes par la Seine, ou par les nappes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La nappe souterraine se situe a environ 9 metres de profondeur. Malgré les 2 niveaux de sous-sol, le projet ne l'interceptera pas et ne necessitera pas de rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'operation comporte des demolitions, par consequent, malgré l'intention de reemployer certains matériaux sur site, il y aura tout de meme un excedent en matériaux (avec reemploi par l'entreprise de demolition).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La nouvelle construction implique le recours a de nouveaux matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Oui, pour les matériaux de construction (beton, ...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se trouve en zone U du plan local d'urbanisme, ce qui implique qu'il est desservi par les réseaux nécessaires (eau potable, incendie, eaux usées.... Il remplace un ancien site universitaire qui était déjà desservi. Les nouvelles consommations remplaceront les anciennes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une analyse des enjeux écologiques a été réalisée par le BE Elan, avec 2 passages le 07 avril et le 07 mai 2026, conclu à un enjeu modéré, malgré la présence d'avifaune, et de quelques individus de pipistrelles gisant dans la façade nord. Des espèces exotiques envahissantes sont également présentes. Au regard de cet enjeu des mesures d'évitement et de réduction adéquates seront mises en place (voir note explicative et annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est éloigné des sites Natura 2000 les plus proches, et il n'existe pas de lien fonctionnel entre ces zones et le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet se situe sur un site déjà artificialisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	4 installations recensées CASIAS dans un rayon de 100 m autour du site, cependant aucune n'est classée SEVESO : - SSP3886558 : garage automobile ; - SSP3888404 : garage automobile + station-service ; - SSP3887743 : atelier de travail des métaux ; - SSP3886824 : dépôt de liquides inflammables (voir notice explicative)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet est concerné par les risques naturels suivants: - Remontées de nappe : aléa faible - Sismicité : aléa faible - Retrait-gonflement des argiles : aléa modéré - Radon : risque faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire en phase d'exploitation. Des mesures seront prises en phase de démolition pour gérer l'amiante présente dans certaines parties du bâtiment (voir note explicative et annexe)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des déplacements sont à prévoir en phase travaux (PL et VL), puis en phase exploitation (VL essentiellement). Notamment des déplacements pendulaires (domicile-travail), les déplacements pour les courses, les activités quotidiennes, les déplacements pour emmener les enfants à l'école...etc. Voir note explicative
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	À l'exception de la phase travaux (démolition et construction). En phase exploitation, l'usage des locaux ne sera pas à l'origine d'émission sonores particulières.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est en secteur fortement urbanisé et en bordure du boulevard P. Devedjian, qui est répertorié en catégorie 3 parmi les voies les plus bruyantes, mais dont le trafic devrait être prochainement apaisé
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Excepté de façon temporaire en phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site disposera d'éclairages dans les espaces extérieurs. Des émissions lumineuses proviendront également des logements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les bâtiments et zones voisines du site sont eux-mêmes éclairés.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des rejets de poussières sont attendus lors de certaines phases de travaux. Ces impacts seront limités dans le temps. Des mesures seront mises en place par les entreprises de démolition pour réduire les effets (voir note explicative). En phase fonctionnement, les rejets dans l'air générés par le projet seront limités, et principalement liés au trafic routier induit.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets en phase d'exploitation concerneront les eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Il est prévu une gestion des EP à la parcelle par infiltration, à minima pour les pluies courantes, voire jusqu'à la décennale. Le surplus sera évacué au réseau public, avec accord du gestionnaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet va generer des rejets d'eaux usees (eaux vannes et eaux grises) en phase de fonctionnement. Celles-ci seront rejetees aux reseaux existants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des dechets de materiaux de construction seront generes. Un diagnostic PEMD sera elabore. L'amiante sera geree conformement a la reglementation Les terres a evacuer seront envoyee vers les decharges appropriees (en cas de pollution). En phase de fonctionnement, l'ensemble immobilier qui prevoit la creation de 200 logements engendrera la production de dechets domestiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un secteur protege (monument historique, site inscrit ou classe, zone archeologique, site patrimonial remarquable) et ne modifie pas des elements presentant un interet architectural ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La demolition des batiments existants et la construction d'un ensemble immobilier a usage d'habitation s'inscrivent dans la continuite de l'urbanisation du secteur et ne modifient pas fortement l'usage des sols, qui passera juste du tertiaire au logement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La transformation du boulevard Devedjan en boulevard urbain (travaux prevus en 2028), avec des impacts positifs sur le trafic et la qualite de vie

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas soumis à une autre législation à ce stade. Pour ce qui concerne la présence de chiroptères (espèces protégées, les mesures d'évitement et de réduction sont reprises dans la notice explicative et détaillées dans le rapport de l'écologue en annexe. Elles permettront de limiter fortement les impacts résiduels.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note explicative

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet répond aux besoins en logements identifiés dans le secteur, ainsi qu'à la nécessité de réduire les surfaces de locaux tertiaires inadaptés. Il prend place sur un site déjà artificialisé et présentant peu d'enjeux majeurs. Sa mise en œuvre aura donc des impacts limités, localisés et maîtrisables, sans effet notable sur les milieux naturels ou humains. Le maître d'ouvrage, Nexity, s'engage dans une démarche environnementale "Naturellement", et dans une démarche d'amélioration continue avec la ville (charte des constructions neuves de la ville de Puteaux). Il a fait réaliser les diagnostics nécessaires pour bien cerner les enjeux liés au site, et prévoit de mettre en place les mesures adaptées pour réduire les impacts à leur minimum (densité, reemploi, gestion des chantiers, protection des milieux et des espèces (chiroptères),

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Delattre

Prénom Carole

Qualité du signataire Bureau d'etude mandate par le maitre d'ouvrage

À Lille

Fait le 21-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)